

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Sébastien tenue le 1^{er} septembre 2026 à 20h00, sous la présidence du maire, monsieur Jean Vasseur et à laquelle étaient présents les conseillers messieurs Charles Krans, François Thibodeau, Jonathan Bolduc-Dufour et Francis Lamarre ainsi que mesdames Evelyne Boulenaz et Lyne Morin.

Également présente: Madame Laurie Verreault, Directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 AOÛT 2026

4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS

4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- a) Service de transport adapté par autobus - Mandat à la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu - Appel d'offres #SA-26-TR-0163
- b) Entente relative à la fourniture de service de transport adapté Mandat à la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu
- c) Adoption du règlement 557 sur les ententes relatives à des travaux municipaux
- d) Cain Lamarre - Offre de service 2027 - Banque d'heures à taux réduit - 15 heures pour 3 675\$
- e) Demande de soutien financier - Fondation Jacques Landry - 450\$
- f) Dépôt du Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 reçu de la Régie intermunicipale d'Approvisionnement en Eau potable
- g) Offre de service - Gestion documentaire et archives - Madelyn Marcoux - 50\$/h pour environ 40h
- h) Approbation de la Démarche de gestion des actifs municipaux en eau
- i) Dépôt du rôle d'évaluation foncière - 3^e exercice 2027

6. LOISIRS ET CULTURE

- a) CRSQV - Parcours jeunesse rurale

7. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

Aucun point à l'ordre du jour

8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Aucun point à l'ordre du jour

9. ENVIRONNEMENT

Aucun point à l'ordre du jour

10. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

- a) Inscription de Yanick Dauplaise à la formation Scie à chaine - SC Formation - 711,89 plus taxes applicables
- b) Offre de service pour le déneigement du réseau routier municipal saison 2026-2027 - Groupe Manu inc. - 74 558,00\$ plus taxes

11. VARIA

- a) Rappel : Vente de livres de la bibliothèque - Samedi 5 septembre 2026

12. COURRIER

Aucun point à l’ordre du jour

13. QUESTIONS DE L’ASSISTANCE

Aucun point à l’ordre du jour

14. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE : 20HXX

1. OUVERTURE

M. Jean Vasseur, maire, ouvre l’assemblée en souhaitant la bienvenue à tous.

2026-09-126 Il est proposé par Evelyne Boulenaz, appuyé par Lyne Morin et résolu à l’unanimité des conseillers présents, de débiter cette assemblée à 20h00.

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

2026-09-127 Il est proposé par Francois Thibodeau, appuyé par Francis Lamarre et résolu à l’unanimité des conseillers présents, que l’ordre du jour soit accepté tel que présenté. Le varia demeure ouvert.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 AOÛT 2026

2026-09-128 Il est proposé par Lyne Morin, appuyé par Charles Krans et résolu à l’unanimité des conseillers présents, d’adopter le procès-verbal de la séance du 4 août 2026.

4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS

COMPTES COURANTS AU 1^{er} SEPTEMBRE 2026

ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L	HONORAIRES PROFESSIONNELS	2 989,54 \$
MORIN MICHEL	FRAIS DE DÉPLACEMENT	103,68 \$
DESJARDINS SERVICES DE C	PUBLIPOSTAGE ENCAN SILENCIEUX	64,51 \$
DESJARDINS SERVICES DE C	PUBLIPOSTAGE LIVRE + EN MOUV'	64,51 \$
DESJARDINS SERVICES DE C	PUBLIPOSTAGE LOGICIEL D'ALERTE	64,51 \$
DESJARDINS SERVICES DE C	RENOUV. COMMISSAIRE ASSERMENTA	46,50 \$
COSIOR INC.	BANQUE SERVICE INFORMATIQUE	2 874,38 \$
DESJARDINS SERVICES DE C	LICENCE SAUVEGARDE	10,33 \$
NUMÉRIQUE.CA	ANALYSE ET SUPPORT	43,12 \$
NUMÉRIQUE.CA	SUPPORT SITE WEB	86,23 \$
LE CODE DUCHARME INC.	ACCÈS ANNUEL NUM.	115,26 \$
BUREAU TECH	FRAIS COPIE 23/05/2026-22/08/26	705,90 \$
PAPETERIE COWANSVILLE IN	SURLIGNEURS ET CALENDRIERS	43,14 \$
DESJARDINS SERVICES DE C	PAPIER 18 TROUS	346,13 \$
L'HOMME ET FILS INC.	CREMETTE	7,36 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE		

MINISTRE DES FINANCES	SERVICE SQ VERS 2/2	143 274,00 \$
MUNICIPALITÉ DE VENISE-E	QUOTE-PART SSI 4/4	60 087,31 \$
HYGIÈNE DU MILIEU - TRANSPORT - VOIRIE		
TOITURE IMPER SOLUTION	RÉFECTION TOITURE BIBLIOTHÈQUE	8 623,13 \$
ANDRÉ PARIS INC.	FAUCHAGE LEVÉES CHEMINS 2/2	8 525,40 \$
FILGO	ESSENCE 65.33 L	111,10 \$
L'HOMME ET FILS INC.	PILE MINI ENERGIZER	25,21 \$
L'HOMME ET FILS INC.	COLLE MENUISERIE	5,73 \$
L'HOMME ET FILS INC.	EMBOUT ROND	18,90 \$
L'HOMME ET FILS INC.	AJUSTEMENT ÉTAT DE COMPTE	20,65 \$
L'HOMME ET FILS INC.	ADHÉSIF	9,18 \$
L'HOMME ET FILS INC.	PLÂTRE	17,77 \$
KUBOTA ST-JEAN	MENSUALITÉ TRACTEUR 34	700,81 \$
LETTRAGE LANDRY	LETTRAGE CAMION	287,44 \$
ITM INSTRUMENTS INC.	MATÉRIEL TEST D'EAU	118,42 \$
PRONET	PRODUITS D'ENTRETIEN	877,72 \$
PRONET	RETOUR	(25,20) \$
L'HOMME ET FILS INC.	ESSUIE-TOUT CASCADES	43,71 \$
L'HOMME ET FILS INC.	TEINTURE PARC	213,75 \$
L'HOMME ET FILS INC.	TREILLIS RÉPARATION POUBELLE	55,17 \$
L'HOMME ET FILS INC.	TREMCLAD POUBELLE PARC	25,04 \$
LOISIRS ET CULTURE		
ANDRÉ MÉTHÉ TRANSPORT IN	RETRAIT DES ESTRADES, PIERRES	5 634,12 \$
KAMÉLIE EL CHEDRAOUI	SUBVENTION CAMP DE JOUR	243,00 \$
TAMIE CAYA	PHOTO ET CARTES BALLE MOLLE	220,00 \$
DESJARDINS SERVICES DE C	SUCRERIE GLACÉE BALLE MOLLE	18,37 \$
ALEXANDRE MILLER	MR POI - SPECTACLE FEU ET LED	1 350,96 \$
SAMUEL CARTIER-BARRIÈRE	SERVICE DE MUSIQUE	200,00 \$
DESJARDINS SERVICES DE C	MARQUEUR DE LIGNE BASEBALL	418,87 \$
DESJARDINS SERVICES DE C	LUMIÈRE LED CENTRE COMMUNAUTA	51,72 \$
		238 717,38 \$

2026-09-129 Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Evelynne Boulenaz et résolu à l’unanimité des conseillers présents, que les dépenses au montant total de 238 717,38 \$ soient autorisées pour le paiement des comptes courants tels que présentés.

4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS

Les membres du conseil prennent acte de la liste des chèques émis en paiement des dépenses incompressibles telles que décrites au règlement 413.

Dépenses incompressibles – Règlement 413

COMPTES MENSUELS

RÈGLEMENT 413		
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. ENSEIGNE NUMÉRIQUE	90,87 \$
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. CASERNE ET BIBLIO	209,81 \$
MINISTRE DU REVENU DU QU	REMISE AOÛT 2026	4 102,30 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANA	REMISE AOÛT 2026	1 491,85 \$
INDUSTRIELLE ALLIANCE GR	REMISE AOÛT 2026	175,14 \$
CAISSE DESJARDINS DU HAU	REMISE AOÛT 2026	320,06 \$
HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE PUBLIC	423,47 \$
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSE D'EAU	676,92 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE A.	QUOTE-PART RÉGIE 2/3	15 077,00 \$
MUNICIPALITÉ HENRYVILLE	ASSAIN. TRIMESTRE 1 ET 2 2026	20 155,90 \$
MRC DU HAUT-RICHELIEU	GMR SEPTEMBRE 2026	7 180,57 \$
GESTIM INC.	SERVICE INSPECTION	1 626,16 \$
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. CENTRE COMMUNAUTAIRE	223,43 \$
SALAIRE DES ÉLUS	AOÛT	4 324,37 \$
SALAIRE EMPLOYÉS	AOÛT	9 908,64 \$
		65 986,49 \$

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ PAR AUTOBUS - MANDAT À LA VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU - APPEL D'OFFRES #SA-26-TR-0163

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Sébastien a reçu une proposition de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu de préparer, en son nom et au nom d'autres organismes municipaux intéressés, les documents d'appel d'offres nécessaires à une procédure d'attribution visant des services de transport adapté par autobus.

CONSIDÉRANT que la Loi sur les contrats des organismes municipaux (LCOM, articles 14. et 17.):

- permet à la municipalité de Saint-Sébastien de mandater la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu aux fins de l'attribution d'un contrat visant l'acquisition de biens, l'exécution de travaux ou la fourniture de services;
- prévoit que tout contrat attribué dans le cadre d'un tel mandat est assujetti aux règles applicables à l'attribution des contrats des organismes municipaux;
- prévoit que la présente procédure d'attribution est assujettie au règlement de gestion contractuelle applicable à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, notamment le « Règlement numéro 2424 sur la gestion contractuelle » adopté par son conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Sébastien désire participer à cette procédure d'attribution regroupée afin de se procurer des services de transport adapté par autobus pour desservir son territoire, selon les normes de services retenus et les conditions prévues aux documents d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

2026-09-130 Il est proposé par Evelyne Boulenaz, appuyé par Charles Krans, et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si ré cité au long;

QUE la municipalité de Saint-Sébastien confirme sa disponibilité budgétaire et son adhésion à la procédure d'attribution regroupée mise en place par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu visant la fourniture de services de transport adapté par autobus, pour les besoins estimés, selon les deux scénarios possibles pour les durées prévues aux documents d'appel d'offres pour la période, soit

- Option A : 5 ans avec 2 options de renouvellement de 12 mois;
- Option B : 3 ans avec 2 options de renouvellement de 12 mois.

QUE la municipalité de Saint-Sébastien mandate la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu afin de préparer, en son nom et au nom des autres organismes municipaux intéressés, les documents d'appel d'offres

QUE la municipalité de Saint-Sébastien mandate la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu afin de mener la procédure d'attribution visant un ou plusieurs contrats de services de transport adapté par autobus, selon les durées prévues aux documents d'appel d'offres. L'attribution du contrat est conditionnelle à ce que les soumissions reçues respectent les estimations budgétaires établies pour l'OPTION A. Dans le cas contraire, l'OPTION B sera privilégiée aux fins de l'attribution du ou des contrats;

QUE la municipalité de Saint-Sébastien mandate la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu afin de procéder à l'analyse des soumissions reçues et à l'attribution du ou des contrats, selon les conditions prévues aux documents d'appel d'offres et à la loi applicable;

QUE si la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu attribue un contrat à une entreprise, l'organisme municipal s'engage à respecter toutes les conditions de ce contrat, comme s'il l'avait conclu directement avec l'entreprise attributaire;

QUE la municipalité de Saint-Sébastien s’engage à signer l’« ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ » avec la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

QU’UN Exemplaire de la présente résolution soit transmis à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

B) ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ - MANDAT À LA VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sébastien doit offrir aux personnes handicapées de son territoire un service de transport adapté;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu agit à titre d’organisme mandataire pour l’organisation et la gestion du service de transport adapté auprès des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu a soumis aux municipalités participantes une entente relative à la fourniture du service de transport adapté;

CONSIDÉRANT que cette entente entrera en vigueur le 1er juillet 2027 et que sa durée correspondra à celle du contrat octroyé au transporteur, soit cinq (5) ou sept (7) ans, selon l’option retenue à la suite de l’appel d’offres;

EN CONSÉQUENCE,

2026-09-131 Il est proposé par Lyne Morin, appuyé par Charles Krans, et résolu à l’unanimité des conseillers présents,

QUE la municipalité de Saint-Sébastien approuve l’Entente relative à la fourniture du service de transport adapté avec la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

QUE la municipalité de Saint-Sébastien confirme sa participation au service de transport adapté pour la durée prévue à ladite entente;

QUE la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu soit désignée à titre d’organisme mandataire pour l’organisation et la gestion du service de transport adapté;

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Sébastien, ladite entente ainsi que tout document nécessaire.

C) ADOPTION DU RÈGLEMENT 557 SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sébastien souhaite se doter d’un cadre réglementaire établissant les modalités applicables à la réalisation de travaux municipaux requis dans le cadre de projets de développement;

CONSIDÉRANT qu’un tel règlement permet de définir les responsabilités respectives de la municipalité et des promoteurs, notamment en ce qui concerne la réalisation des travaux, le partage des coûts et les garanties exigées;

CONSIDÉRANT que l’adoption de ce règlement vise à assurer une planification harmonieuse du développement du territoire municipal ainsi qu’une gestion équitable et transparente des infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT qu’un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 juillet 2026;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 4 août 2026;

CONSIDÉRANT qu'une consultation publique s'est tenue le 1^{er} septembre 2026 à 19h30;

EN CONSÉQUENCE,

2026-09-132 Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Evelyne Boulenaz, et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'ADOPTER, avec dispense de lecture, le règlement numéro 557 sur les ententes relatives à des travaux municipaux.

D) CAIN LAMARRE - OFFRE DE SERVICE 2027 - BANQUE D'HEURES À TAUX RÉDUIT - 15 HEURES POUR 3 675 \$

CONSIDÉRANT que le cabinet Cain Lamarre a soumis à la Municipalité de Saint-Sébastien une offre de services professionnels pour l'année 2027;

CONSIDÉRANT que cette offre prévoit notamment une banque de quinze (15) heures de services juridiques à taux réduit, au montant de 3 675 \$, plus taxes, frais et services administratifs applicables;

CONSIDÉRANT que cette banque d'heures pourra être utilisée pour les besoins de consultation générale de la municipalité de Saint-Sébastien au cours de l'année 2027;

EN CONSÉQUENCE

2026-09-133 Il est proposé par Lyne Morin, appuyé par Francis Lamarre, et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services 2027 du cabinet Cain Lamarre relativement à la banque de quinze (15) heures à taux réduit, au montant de 3 675 \$, plus taxes, frais et services administratifs applicables;

QUE le maire, la directrice générale et greffière-trésorière ou tout autre représentant mandaté par la direction générale soient autorisés à recourir aux services de Cain Lamarre à même cette banque d'heures ;

QUE la dépense relative à ce service soit imputée au poste budgétaire approprié.

E) DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - FONDATION JACQUES LANDRY POUR L'ENFANCE - 450 \$

CONSIDÉRANT que la Fondation Jacques Landry pour l'Enfance a invité la Municipalité de Saint-Sébastien à participer à son tournoi de golf qui se tiendra le 17 septembre 2026;

CONSIDÉRANT que la Fondation a pour mission de favoriser le bien-être et la réussite des enfants de la communauté en soutenant différentes initiatives éducatives et sociales;

CONSIDÉRANT que depuis 2018, la Fondation a remis plus de 150 000 \$ à l'École Capitaine Luc-Fortin afin de soutenir différents projets au bénéfice des jeunes;

EN CONSÉQUENCE,

2026-09-134 Il est proposé par François Thibodeau, appuyé par Charles Krans, et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le conseil municipal autorise une participation financière de 450 \$, correspondant à l'achat d'un demi-foursove, dans le cadre du tournoi de golf de la Fondation Jacques Landry pour l'Enfance qui se tiendra le 17 septembre 2026;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire approprié.

F) DÉPÔT DU BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE POUR LA

PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025 REÇU DE LA RÉGIE
INTERMUNICIPALE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

Le bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025, reçu de la Régie intermunicipale d'approvisionnement en eau potable, est déposé au conseil municipal.

G) OFFRE DE SERVICE - GESTION DOCUMENTAIRE ET ARCHIVES - MADELYN MARCOUX - 50 \$/H POUR ENVIRON 40 H

CONSIDÉRANT que Mme Madelyn Marcoux a soumis une offre de service à la Municipalité de Saint-Sébastien pour des services en gestion documentaire et archives;

EN CONSÉQUENCE,

2026-09-135 Il est proposé par Francois Thibodeau, appuyé par Evelyne Boulenaz, et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service de Mme Madelyn Marcoux au taux de 50 \$/heure, pour une banque d'environ 40 heures;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire approprié.

H) APPROBATION DE LA DÉMARCHE DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX EN EAU

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sébastien doit adopter une démarche de gestion des actifs municipaux en eau;

CONSIDÉRANT que la Démarche de gestion des actifs municipaux en eau de la Municipalité de Saint-Sébastien, datée d'août 2026, a été présentée au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

2026-09-136 Il est proposé par Evelyne Boulenaz, appuyé par Francis Lamarre, et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le conseil municipal approuve la Démarche de gestion des actifs municipaux en eau de la Municipalité de Saint-Sébastien;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à transmettre la démarche, la présente résolution ainsi que tout document requis aux autorités concernées.

I) DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE - 3E EXERCICE 2027

La directrice générale et greffière-trésorière dépose au conseil le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Sébastien applicable au troisième exercice du rôle triennal 2025-2026-2027.

6. LOISIRS ET CULTURE

A) CRSQV - PARCOURS JEUNESSE RURALE

CONSIDÉRANT les retombées positives générées par le projet « Ensemble, on grandit » porté par le Comité rural en santé et qualité de vie (CRSQV), lequel vise à favoriser la transition scolaire du niveau primaire au niveau secondaire ;

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre d'une seconde phase du projet permettrait de maintenir un lien actif avec les jeunes ayant participé aux éditions réalisées ;

CONSIDÉRANT que l'initiative « Parcours jeunesse rurale » vise à développer un parcours d'engagement citoyen permettant aux jeunes citoyens âgés de 12 à 17 ans des municipalités rurales du Haut-Richelieu de demeurer impliqués dans leur communauté

tout au long de leur parcours scolaire au niveau secondaire ;

CONSIDÉRANT que la réalisation de cette initiative repose sur l'obtention de fonds issus de demandes d'aides financières.

EN CONSÉQUENCE,

2026-09-137 Il est proposé par Evelyne Boulenaz, appuyé par Charles Krans, et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE contribuer en biens et services à l'initiative « Parcours jeunesse rurale » portée par le Comité rural en santé et qualité de vie (CRSQV) en mettant à disposition des ressources humaines et/ou matérielles ;

D'appuyer les demandes d'aide financière visant à soutenir la réalisation de cette initiative.

7. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

9. ENVIRONNEMENT

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

10. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

A) INSCRIPTION DE YANICK DAUPLAISE À LA FORMATION SCIE À CHAÎNE - SC FORMATION - 711,89 \$ PLUS TAXES APPLICABLES

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sébastien souhaite inscrire Yanick Dauplaise à la formation Scie à chaîne offerte par SC Formation;

CONSIDÉRANT que le groupe sera composé de six (6) participants, soit un (1) participant de la Municipalité de Saint-Sébastien et cinq (5) participants de la Municipalité de Lacolle;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sébastien assumera initialement les coûts de la formation et refacturera à la Municipalité de Lacolle la portion des coûts correspondant à ses cinq (5) participants;

EN CONSÉQUENCE,

2026-09-138 Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Lyne Morin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le conseil municipal autorise l'inscription de son employé de voirie à la formation Scie à chaîne offerte par SC Formation;

QUE la municipalité de Saint-Sébastien acquitte les frais relatifs à la formation et refacture à la municipalité de Lacolle la part correspondant à ses cinq (5) participants;

QUE la part assumée par la Municipalité de Saint-Sébastien soit d'environ 711,89 \$, plus taxes applicables;

QUE la dépense relative à cette formation soit imputée au poste budgétaire approprié.

B) OFFRE DE SERVICE POUR LE DÉNEIGEMENT DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL - SAISON 2026-2027 - GROUPE MANU INC. - 74 558,00 \$ PLUS TAXES

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sébastien doit assurer le déneigement et l'entretien hivernal de son réseau routier municipal pour la saison 2026-2027;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a sollicité trois (3) soumissionnaires afin d'obtenir des offres de service pour l'exécution de ces travaux;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette démarche, Groupe Manu inc. est le seul soumissionnaire ayant déposé une offre de service;

CONSIDÉRANT que l'offre déposée par Groupe Manu inc. est au montant de 74 558,00 \$, plus taxes applicables, et constitue la plus basse soumission reçue;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite retenir les services de Groupe Manu inc. pour assurer le déneigement du réseau routier municipal pour la saison 2026-2027;

EN CONSÉQUENCE,

2026-09-139 Il est proposé par Francois Thibodeau, appuyé par Lyne Morin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service de Groupe Manu inc. pour le déneigement du réseau routier municipal pour la saison 2026-2027, au montant de 74 558,00 \$, plus taxes applicables, selon les conditions prévues à l'offre de service;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire approprié.

11. VARIA

A) RAPPEL : VENTE DE LIVRES DE LA BIBLIOTHÈQUE - SAMEDI 5 SEPTEMBRE 2026 18H00

12. COURRIER

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

13. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2026-09-140 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Evelyne Boulenaz, appuyé par Francois Thibodeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que cette assemblée soit levée à 20h30.

Jean Vasseur,
Maire

Laurie Verreault,
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Laurie Verreault, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

Laurie Verreault,
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Jean Vasseur, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.

Jean Vasseur,
Maire